

# Rapport d'évaluation

## **Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages**

### **du Cégep de Shawinigan**

Deuxième rapport d'évaluation

*21 décembre 1994*

---

*Commission d'évaluation de l'enseignement collégial*

Québec 

## **1. Introduction**

La politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Cégep de Shawinigan a déjà fait l'objet d'un premier examen par la Commission en août 1994. Au terme de cet examen, la politique avait été jugée *partiellement satisfaisante* et le collège avait été invité à lui apporter quelques modifications. Le 30 novembre 1994, le Cégep de Shawinigan transmettait un nouveau document de politique, révisé à lumière du rapport d'évaluation produit par la Commission.

## **2. Évaluation de la politique**

La Commission a évalué la deuxième version du document de politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Cégep de Shawinigan le 21 décembre 1994. L'examen de la Commission a tenu compte du cadre de référence pour l'évaluation des PIEA en date de janvier 94. Il a particulièrement porté sur les points visés par les recommandations de la Commission dans son rapport d'août 1994.

Le nouveau document transmis par le collège comprend trois sections modifiées pour tenir compte des recommandations exprimées antérieurement par la Commission. L'effort du collège pour améliorer sa PIEA est concluant et il faut l'en féliciter.

### **2.1 Réponse aux recommandations de la Commission**

Trois recommandations avaient été transmises au collège. Une première concernait l'ajout à la PIEA "d'un passage sur l'auto-évaluation de l'application de la politique, avec la description des critères à appliquer et des actions et procédures prévues". Cet ajout a été fait selon des modalités correspondant à la recommandation.

Une deuxième recommandation invitait le collège à "reformuler la section de sa PIEA touchant la dispense, l'équivalence et la substitution de cours pour la rendre conforme à l'esprit et à la lettre du RREC". Là aussi le collège a modifié sa PIEA d'une façon satisfaisante.

Enfin, une troisième recommandation portait sur la nécessité de clarifier l'échéancier d'application de l'épreuve synthèse pour respecter les décisions ministérielles. Ce changement a été fait lui aussi de façon adéquate. La Commission rappelle cependant que la détermination des profils de sortie continuera à être de mise même après que le ministre aura défini les objectifs et les standards des programmes.

### **3. Conclusion**

Considérant les modifications apportées au document, la Commission juge maintenant *entièrement satisfaisante* la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages du Cégep de Shawinigan, laquelle est conçue pour répondre de la meilleure façon aux exigences du renouveau de l'enseignement collégial au Québec.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Recherche et analyse : Richard Simoneau, agent de recherche